



N° 979

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juin 1998

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

PAR LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR L'UNION EUROPÉENNE (1),

***sur la XVIIIème Conférence des organes spécialisés dans les
affaires communautaires (COSAC), tenue à Londres les 18 et
19 mai 1998***

ET PRÉSENTÉ

PAR MM. ALAIN BARRAU ET MAURICE LIGOT,

Députés.

(1) La composition de cette Délégation figure au verso de la présente page.

Union européenne.

La Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne est composée de : M. Henri Nallet, président ; Mme Nicole Catala, MM. Maurice Ligot, Jean-Claude Lefort, Alain Barrau, vice-présidents ; MM. Jean-Louis Bianco et Didier Boulaud, secrétaires ; Mmes Michèle Alliot-Marie, Nicole Ameline, MM. René André, Jacques Blanc, Jean-Marie Bockel, Pierre Brana, Yves Bur, Didier Chouat, Yves Coussain, Camille Darsières, Yves Dauge, Bernard Derosier, Philippe Douste-Blazy, Mme Nicole Feidt, MM. Yves Fromion, Gérard Fuchs, François Guillaume, Christian Jacob, Pierre Lellouche, Pierre Lequiller, François Loncle, Noël Mamère, Mme Béatrice Marre, MM. Gabriel Montcharmont, Jacques Myard, Daniel Paul, Jean-Bernard Raimond, Mme Michèle Rivasi, M. Michel Suchod.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	5
TRAVAUX DE LA DELEGATION	7
ANNEXES.....	13
ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA XVIIIEME COSAC.....	15
Union économique et monétaire.....	17
Exposé sur la City de Londres.....	22
Discours de Mme Helen Liddell, Secrétaire d'Etat à l'économie au Ministère des Finances.....	24
Examen par les Parlements des questions relevant du troisième pilier.....	27
Propositions d'amendements au règlement de la COSAC.....	32
Représentation de la COSAC à des manifestations extérieures	32
Exposé de Lord Richard, <i>Lord privy seal</i> et <i>leader</i> de la Chambre des Lords	34
Elargissement de l'Union européenne.....	37
ANNEXE 2 : COMPOSITION DES DELEGATIONS PRESENTES A LA CONFERENCE	47

MESDAMES, MESSIEURS,

La XVIIIème Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements de l'Union européenne (COSAC) s'est tenue à Londres, les 18 et 19 mai 1998, le Royaume-Uni assurant la présidence semestrielle de l'Union.

Cette réunion a accueilli, comme l'avait fait la COSAC de Luxembourg, en novembre 1997, des représentants des parlements des pays candidats à l'adhésion (pays d'Europe centrale et orientale et Chypre), à titre d'observateurs.

L'ordre du jour comportait les points suivants : l'Union économique et monétaire, l'examen par les parlements des questions relevant du troisième pilier, l'élargissement de l'Union européenne, la modification du règlement de la COSAC et la représentation de celle-ci à des manifestations extérieures.

Les représentants des parlements des Etats associés se sont exprimés au cours du débat sur l'élargissement.

La COSAC a entendu des interventions de plusieurs personnalités : Mlle Judith Mayhew, Présidente de la « *Policy and Resources Committee* » de la City de Londres, sur le rôle économique et financier de la City ; Mme Helen Liddell, secrétaire chargée des affaires économiques au Département du Trésor, sur l'Union économique et monétaire ; Lord Richard, lord du sceau privé, leader de la Chambre des Lords, suppléant M. Robin Cook, sur la présidence britannique de l'Union européenne.

La Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne était représentée par MM. Maurice Ligot et Alain Barrau, vice-présidents. Vos rapporteurs tiennent à remercier les deux chambres du Parlement britannique, et spécialement les co-présidents de la Conférence, M. Jimmy Hood et Lord Tordoff, pour la qualité de leur hospitalité et la bonne organisation des travaux.

TRAVAUX DE LA DELEGATION

MM. Alain Barrau et Maurice Ligot ont présenté un compte rendu de la XVIIIème COSAC au cours de la réunion de la délégation du jeudi 11 juin 1998.

M. Alain Barrau a indiqué que la XVIII^e Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements de l'Union européenne, qui s'est tenue à Londres les 18 et 19 mai, avait accueilli, comme l'avait fait la COSAC de Luxembourg, des représentants des parlements des pays candidats à l'adhésion (pays d'Europe centrale et orientale et Chypre). L'ordre du jour comportait les points suivants : l'Union économique et monétaire ; l'examen par les parlements nationaux des questions relevant du troisième pilier ; l'élargissement de l'Union européenne ; la modification du règlement de la COSAC et la représentation de celle-ci à des manifestations extérieures.

La COSAC a entendu des interventions de plusieurs personnalités : Mlle Judith Mayhew, présidente de la « *Policy and Resources Committee* » de la City de Londres, sur le rôle économique et financier de la City ; Mme Helen Liddell, secrétaire chargée des affaires économiques au Département du Trésor, sur l'Union économique et monétaire ; Lord Richard, lord du sceau privé, leader de la Chambre des Lords, suppléant M. Robin Cook, sur la présidence britannique de l'Union européenne.

A propos de l'*Union économique et monétaire*, le « Conseil de l'euro » et le contrôle parlementaire ont été évoqués. Sur le premier point, la question s'est posée de savoir si cette instance pourrait contrebalancer l'indépendance de la Banque centrale européenne. C'est le point de vue que nous avons défendu, avec le soutien des représentants espagnols, italiens et suédois, alors que les Allemands n'en sont pas convaincus. S'agissant du contrôle parlementaire, l'Assemblée nationale a proposé, en votant l'amendement de M. Giscard d'Estaing à la résolution adoptée le 22 avril, l'instauration d'un comité parlementaire de l'euro, sur lequel le Parlement européen s'est montré réservé. Pour M. Donnelly, membre britannique du Parlement européen, c'est au représentant de chacun des gouvernements de la zone euro qu'il appartient de répondre de ses actions devant son parlement national, qui vote l'impôt et contrôle la politique budgétaire. En revanche, c'est au Parlement européen qu'il revient de surveiller le directoire de la B.C.E. Toutefois, le Parlement européen

propose la réunion, deux fois par an, d'un « *forum économique* » informel, associant des membres des parlements nationaux, qui pourrait examiner le rapport annuel de la B.C.E. et le rapport économique de la Commission.

La réunion de la COSAC a par ailleurs permis de mesurer l'évolution de la position britannique sur l'euro, qui traduit une tonalité beaucoup plus positive : la Grande-Bretagne entend désormais intégrer rapidement l'Union monétaire.

Le débat sur le *troisième pilier* est apparu plus consensuel. Il a mis en évidence la diversité des pratiques et traditions nationales, mais aussi une insatisfaction générale quant au contrôle parlementaire des questions de circulation des personnes et de justice. M. Maurice Ligot, en particulier, a regretté les insuffisances du système français, tandis que les délégués scandinaves ont émis leurs critiques traditionnelles sur le manque de transparence de l'Union européenne.

Le débat sur *l'élargissement* s'est révélé assez favorable aux conceptions de la France. Comme l'a souligné M. Maurice Ligot, ce débat a fait apparaître à la fois des convergences - sur la nécessité de l'élargissement et sur les réformes institutionnelles préalables - et des divergences, qui ont porté sur la différenciation entre les PECO, les conséquences de la réforme des fonds structurels sur les pays les plus pauvres de l'Union européenne actuelle et les moyens financiers. Par ailleurs, nos critiques sur le rôle excessif de la Commission dans certaines négociations, illustré par le projet de « nouveau marché transatlantique », ont été largement soutenues.

Les deux propositions, assez secondaires, de *réforme du règlement de la COSAC* qui ont été présentées n'ont pu aboutir, faute de consensus. La prochaine COSAC se tiendra à Vienne et devrait être centrée sur la question de l'emploi, dans la perspective du Conseil européen de décembre.

M. Maurice Ligot, approuvant ces analyses, a souligné l'intérêt de la proposition de M. Donnelly, consistant à organiser la réunion d'un forum économique informel associant des membres des parlements nationaux et du Parlement européen pour examiner les travaux de la B.C.E. et le rapport économique de la Commission.

Pour lui, le débat sur l'élargissement a mis en évidence l'inquiétude des pays méditerranéens de l'Union, notamment de l'Italie, qui craignent que les nouvelles adhésions de pays de l'est européen ne fassent oublier les problèmes de l'Europe du sud et les relations avec les pays tiers méditerranéens.

Les questions relatives au règlement de la COSAC ne lui paraissent pas devoir être sous-estimées. Alors qu'à Dublin, la France avait obtenu, avec le soutien de la présidence irlandaise, l'accord unanime sur une déclaration relative au renforcement du rôle de la COSAC, qui est d'ailleurs reprise dans un protocole annexé au Traité d'Amsterdam, il n'a pas été possible à Londres, faute de consensus, de modifier le règlement sur deux points précis : l'organisation de réunions des présidents d'organes spécialisés ; la représentation de la COSAC à des manifestations extérieures. Le débat a été éludé, mais il apparaît que certaines délégations ont insisté sur le fait que la COSAC doit demeurer un forum informel, aussi peu institutionnalisé que possible, et refusé tout ce qui pourrait conduire à son renforcement.

M. Alain Barrau a souligné que la Présidence britannique est passée très vite sur le mode de fonctionnement de la COSAC, dont les enjeux lui paraissaient secondaires. Il conviendrait de définir une ligne politique plus précise pour reprendre ce sujet. Il a indiqué que les contacts institutionnels entre le Parlement européen et les parlements belges, italiens et français avaient été évoqués et que les représentants portugais et allemands semblaient prêts à s'y associer.

M. Jacques Myard a jugé ce débat à la fois clair - parce que les parlementaires courent après la possibilité d'exercer une influence sur le cours des choses - et surréaliste parce que, selon lui, « tout cela ne compte pas ». La réponse fournie récemment par MM. Tietmeyer et Duisenberg sur ce sujet est dépourvue d'ambiguïté. Tant que les Parlements ne reprendront pas en mains et ne sanctionneront pas ce système technocratique qu'est le directoire de la Banque centrale européenne, ils ne compteront pas et seront ravalés au rang de simples chambres d'enregistrement, caricatures de parlements nationaux.

Mme Nicole Catala a demandé si M. Donnelly avait fait ces propositions à titre personnel ou au nom du Parlement européen et dans quelle mesure elles se différenciaient de l'amendement du Président Giscard d'Estaing, adopté par l'Assemblée nationale.

M. Alain Barrau a indiqué que le débat s'était engagé à la COSAC à partir de cette disposition de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale et que l'ensemble des délégations ont souhaité ou admis un contrôle parlementaire sur les activités de la B.C.E., même celles qui sont les plus favorables à l'indépendance de celle-ci. La Commission économique et monétaire du Parlement européen, dont M. Von Wogau est le Président et M. Donnelly le Rapporteur, a proposé d'inviter des représentants des commissions des finances des parlements nationaux pour entendre, deux fois par an, le Président de la B.C.E. sur la politique

monétaire européenne. Cette proposition tend à promouvoir une forme de contrôle parlementaire dont le Parlement européen serait le maître d'oeuvre, alors que la résolution adoptée par l'Assemblée nationale, si elle ne néglige pas le rôle du Parlement européen, prévoit aussi la possibilité pour les commissions compétentes des parlements nationaux d'entendre le Président de la B.C.E.

En tout état de cause, le Président et le Directoire de la B.C.E. ne seraient pas quittes à l'égard des parlements nationaux en venant s'exprimer devant le Parlement européen.

Le **Président Henri Nallet** a déclaré que cette discussion soulevait deux questions dont l'une - le contrôle politique de la B.C.E. - est déjà réglée et l'autre - les rapports entre les parlements nationaux et le Parlement européen sur ce sujet - reste d'actualité. Il a proposé que la Délégation invite à l'automne le Président de la Commission économique et monétaire du Parlement européen à venir s'exprimer sur cette question, ainsi que le membre français du directoire de la B.C.E., M. Christian Noyer.

M. Alain Barrau a souhaité également que la Délégation invite M. Duisenberg à l'occasion d'une audition conjointe avec la Commission des finances.

M. Gérard Fuchs a jugé la proposition de M. Donnelly intéressante et non contradictoire avec la position de l'Assemblée nationale, avant d'observer que le Traité reconnaissait un droit de regard au seul Parlement européen, lequel s'était saisi de cette ouverture pour organiser les auditions du Président de la B.C.E. Souhaitant que la Délégation puisse, quant à elle, entendre le vice-président français de la B.C.E., il a évoqué l'intérêt que présenterait un développement du contrôle de l'activité de la B.C.E. par les assemblées élues.

Mme Nicole Catala a évoqué la situation paradoxale dans laquelle on se trouve aujourd'hui : la Délégation s'est battue pendant plusieurs années pour un renforcement de la COSAC sans rencontrer beaucoup d'écho, alors que la proposition de M. Donnelly ou l'amendement de M. Giscard d'Estaing débouchent sur la mise en place d'une conférence de même nature sous une appellation différente.

Elle a par ailleurs observé que la préoccupation nouvelle des Etats membres d'instaurer un contrôle politique sur la B.C.E. - après avoir établi son indépendance par rapport au pouvoir politique et avoir doté leurs banques centrales d'un statut d'indépendance - constituait un surprenant retournement de situation.

M. Alain Barrau a rapproché de cette question le scepticisme qui prévalait avant la création du Conseil de l'euro, lequel a, malgré tout, vu le jour et commencé à se réunir. La question est donc de savoir comment saisir l'opportunité offerte par les travaux du Parlement européen, sans méconnaître la portée de la résolution votée par l'Assemblée nationale, selon laquelle les dirigeants de la B.C.E. doivent informer la représentation nationale, à travers sa Commission des finances et sa Délégation pour l'Union européenne. Il lui paraît souhaitable de prendre une initiative en ce sens auprès du Président de la Banque centrale européenne.

M. Gérard Fuchs a estimé que le débat sur l'indépendance de la B.C.E. est dépassé et qu'il convient désormais de passer à une autre étape, la bataille pour le contrôle démocratique de la B.C.E.

M. Jacques Myard a jugé peu réaliste la mise en place d'un tel organisme de contrôle, qui serait une structure technocratique, coupée des réalités et dont la création nécessiterait l'unanimité des Etats membres. Ce qui est regrettable, pour lui, c'est d'avoir accepté de se mettre dans une situation aussi « aberrante ».

Mme Nicole Catala a fait valoir que le Conseil de l'euro reprend une proposition faite par la Délégation, dans un rapport publié dès 1995, à savoir celle de Conseils de ministres *ad hoc*, dont la composition varie en fonction des Etats membres participants à l'activité considérée.

M. Maurice Ligot a jugé intéressante la proposition du Parlement européen, tout en redoutant une dispersion des parlements nationaux, qui les affaiblirait. Pour lui, il eut été préférable de concevoir un lieu unique où Parlement européen et parlements nationaux pourraient procéder à l'audition du Président et du Directoire de la Banque centrale européenne et exercer un contrôle sur leur activité.

Il lui a paru enfin nécessaire de veiller au sort de la COSAC, à laquelle un protocole annexé au Traité d'Amsterdam confère des prérogatives nouvelles.

M. Jacques Myard a estimé que la COSAC préfigurait la future chambre haute du Parlement de l'Europe, avant de souligner que l'actuel Parlement européen n'est pas fait pour exercer la tâche de contrôle de la B.C.E.

Après avoir indiqué, sur ce point, que certaines délégations avaient même lancé le mot de « Sénat », **M. Maurice Ligot** a estimé que la création d'une deuxième chambre éviterait une dispersion du contrôle parlementaire. Il a noté, comme Mme Nicole Catala, une évolution

intéressante, l'idée de faire de la COSAC une deuxième chambre ne suscitant plus la même hostilité. Il a par ailleurs souligné, pour s'en féliciter, que la nécessité d'une réforme institutionnelle préalable à l'élargissement était aujourd'hui largement admise.

Le Président Henri Nallet a souhaité que la Délégation examine à l'automne l'état de la réflexion sur le contrôle démocratique de la B.C.E. avant de procéder à l'audition du Président et du rapporteur de la Commission économique et monétaire du Parlement européen et à celle du vice-président de la Banque centrale européenne. Il a également proposé que la Délégation prépare le débat de ratification du Traité en réfléchissant au rôle de la COSAC et à la place des Parlements nationaux dans la construction européenne.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA XVIIIEME COSAC

M. Jimmy Hood, Président de la Commission de législation européenne de la Chambre des Communes, a accueilli les délégués présents à cette XVIIIème réunion de la COSAC, tout particulièrement les délégués des pays candidats qui participent à cette réunion à titre d'observateurs, et il a rendu hommage au Président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, M. Jacques Genton, qui a participé aux 18 réunions de la COSAC et qui quittera prochainement ses fonctions.

Union économique et monétaire

Lord Tordoff, Président de la Commission des Communautés européennes de la Chambre des Lords, suppléant Lord Barnett, a souligné que son rapport ne porte pas sur l'opportunité de la participation du Royaume-Uni à l'Union monétaire européenne, mais sur les conséquences éventuelles de sa participation ou non à l'euro, ainsi que sur la Banque centrale européenne.

M. Francisco Torres (Portugal) a estimé que la COSAC devait aborder la question de l'indépendance et de la responsabilité de la Banque centrale européenne. Il est nécessaire de créer un Forum économique auquel le Parlement européen et les parlements nationaux pourraient tous participer afin de garantir une plus grande transparence des actions de la Banque centrale. Sur ce point, il est regrettable que les comptes rendus des décisions de la Banque centrale ne soient pas publiés plus rapidement. Par ailleurs, un Forum parlementaire monétaire et économique devrait être institué.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du pacte de stabilité, des conflits risquent toujours de survenir en cas de crise et il se pourrait que certains pays ne puissent plus respecter les objectifs monétaires. Les Etats-Unis sont actuellement préoccupés par les taux de change et, étant donné que l'Europe a une voix au sein du G8, la Banque centrale européenne ne devra pas négliger cet aspect. Enfin, il est important que la COSAC discute des questions fiscales et budgétaires et Lord Barnett a souligné, dans son exposé, que la COSAC devra être informée de ces questions et travailler de concert avec le Parlement européen.

M. Alan Donnelly (Parlement européen) a estimé que la question de la publication des comptes rendus de la Banque centrale est cruciale. Selon les propositions actuelles, ceux-ci ne seront publiés qu'au bout de seize ans. Le

Parlement européen considère que ceci est inacceptable et M. Duisenberg craint que les représentants nationaux de la Banque centrale européenne ne fassent l'objet de pressions dans leurs pays. Le Parlement européen pourrait accepter que l'on ne publie pas les détails du vote individuel des membres du Directoire.

Il incombe au représentant de chaque pays à la Banque centrale de répondre de ses actions devant son parlement respectif, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. C'est pourquoi un Forum économique européen a été proposé, afin de garantir un dialogue adéquat entre les parlements. Les parlements nationaux sont chargés de la politique fiscale et budgétaire, tandis que le Parlement européen est responsable de la politique monétaire. Un dialogue réel et régulier entre ces deux institutions est indispensable et doit aller au-delà des discussions de politique purement monétaire. Ce Forum, qui associerait au Parlement européen des représentants des commissions des finances des parlements nationaux, se tiendrait deux fois par an pour examiner, d'une part, le rapport annuel de la Banque centrale européenne et, d'autre part, le rapport annuel de la Commission sur la situation économique de l'Union européenne.

Le Forum pourrait faire appel à des organismes de recherche et des instituts européens de conjoncture, par exemple le « *Center for Economic Policy Research* » (Centre de recherche en matière de politique économique). La première réunion du Forum devrait se tenir en juin, cette année, avant le début des activités de la Banque centrale européenne.

Cette proposition d'un Forum informel se distingue nettement du projet, adopté par l'Assemblée nationale française, à l'initiative de M. Giscard d'Estaing, d'un « Comité parlementaire de l'euro ».

M. Francisco Torres (Portugal) a jugé que les propositions du Parlement européen sont contradictoires. Le Forum économique et monétaire devrait, selon lui, se présenter devant le Parlement européen qui communiquerait alors les informations pertinentes à la COSAC.

M. Wim Van Eekelen (Première Chambre des Pays-Bas) a considéré que le rapport de Lord Barnett soulève un certain nombre de questions importantes qui demeurent sans réponse. L'achèvement du marché intérieur est l'élément le plus important et l'Union monétaire devrait permettre une intégration supplémentaire dans d'autres domaines.

Tous les Etats membres ont besoin d'une Banque centrale indépendante pour promouvoir une meilleure élaboration de la politique économique et monétaire, mais les comptes rendus de ces banques nationales ne sont pas publiés.

Dès lors, la COSAC ne peut pas exiger la publication des comptes rendus des débats de la Banque centrale européenne. En revanche, la proposition de faire

venir régulièrement les responsables de la Banque centrale européenne devant la Commission compétente du Parlement européen peut être soutenue.

M. Paul Hatry (Sénat belge) a estimé que le rapport de Lord Barnett, s'il a soulevé un certain nombre de problèmes liés au lancement de la monnaie unique, n'a pas mis en évidence les avantages significatifs qu'en retirerait l'Union européenne.

En premier lieu, la transparence des actions de la Banque centrale européenne est nécessaire. La pratique constituera probablement le meilleur guide dans ce domaine, la meilleure méthode se dégagera rapidement d'elle-même, sans que la politique monétaire soit trop largement exposée sur la place publique.

De plus, il faut tenir compte du conflit entre la stabilité interne de la monnaie unique et la stabilité des taux de change extérieurs. Le système monétaire s'est presque effondré au début des années 90 en raison de trois objectifs incompatibles : la stabilité monétaire, la libre circulation des capitaux et, enfin, les politiques sociales, économiques et monétaires autonomes des Etats membres. Si la Banque centrale européenne poursuit un objectif autre que la stabilité monétaire, on rencontrera à nouveau des problèmes.

Avec le lancement de la monnaie unique, les Etats membres ont renoncé à tous leurs instruments économiques et contrôlent uniquement leur politique sociale.

L'espace européen est moins homogène que les Etats-Unis et impose trop de contraintes pour permettre une libre circulation dans la pratique en Europe. L'économie de certains petits Etats membres est en état de surchauffe tandis que certains Etats membres de premier plan connaissent actuellement un ralentissement de leur cycle économique. La première épreuve de la Banque centrale européenne consistera à prouver qu'elle est capable de faire face à cette situation.

M. Alain Barrau (Assemblée nationale) s'est réjoui de voir onze pays adopter l'euro alors que, ces derniers mois, certains pensaient que l'U.E.M. ne démarrerait pas à temps. Par ailleurs, les quatre Etats membres qui ne participeront pas à l'euro dès son lancement n'ont toutefois pas adopté une attitude négative et pourraient rejoindre les autres ultérieurement. En outre, les marchés, de même que les Etats-Unis, ont réagi positivement.

Il faudra examiner trois questions importantes. Premièrement, comment le Conseil de l'euro permettra-t-il de contrebalancer l'indépendance absolue de la Banque centrale européenne ? Son établissement démontre la volonté des autorités politiques de s'intéresser à la politique monétaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne la transparence et le contrôle de la Banque centrale européenne, la priorité doit être donnée au Parlement européen comme instance de contrôle, et le mécanisme suggéré par M. Donnelly peut être intéressant et utile, mais il faut aller plus loin et compléter ce dispositif en tenant compte des traditions et du besoin de contrôle au niveau national. On exige d'ailleurs généralement des gouverneurs des Banques centrales qu'ils répondent des actions de leur banque devant les autorités qui suivent les politiques monétaires.

C'est le sens de la proposition française d'un comité parlementaire de l'euro, adoptée par l'Assemblée nationale à l'initiative du Président Giscard d'Estaing, qui permettrait l'information régulière des commissions des finances et des affaires européennes des Etats membres.

Enfin, la mise en place de l'euro ne prépare-t-elle pas une nouvelle étape de la construction européenne qui suppose l'harmonisation fiscale, la lutte contre le dumping social et la priorité à l'emploi ?

M. Loukas Apostolidis (Grèce) a regretté que Lord Barnett ait concentré ses remarques sur les aspects négatifs de l'Union monétaire, alors qu'il est nécessaire d'en démontrer les effets positifs à nos concitoyens.

Les quatre Etats membres qui ne participent pas, dès 1999, à l'U.E.M. se sont maintenant engagés dans une nouvelle voie et cela pose des problèmes aux onze autres Etats. Les critères d'adhésion fixés par les onze pays seront-ils valides pour les quatre autres ? Il pense plus particulièrement à son propre pays et au problème de la dette publique.

Il est important, à ses yeux, d'expliquer aux citoyens européens la façon dont on résoudra les problèmes sociaux. Enfin, il ne faut pas oublier que l'Europe progresse à des rythmes différents, un problème qui concerne aussi bien les pays faisant partie de l'Union monétaire que ceux n'en faisant pas partie.

M. Pedro Solbes (Espagne) a rappelé que, lors d'une réunion précédente de la COSAC, tous les pays avaient souhaité le contrôle du processus complexe de l'Union monétaire. A son avis, il est normal que les économies évoluent à des rythmes différents et il est important d'éviter les effets négatifs d'une éventuelle gestion inadéquate. Il est également essentiel que les citoyens soient conscients des difficultés. L'un des objectifs de la B.C.E. est la stabilité des prix et, en ce qui concerne les relations institutionnelles, une certaine coopération est nécessaire, telle que celle qui existe entre les banques centrales et les gouvernements nationaux. Il incombe aux parlements nationaux d'informer les citoyens et ils devraient, de ce fait, être davantage impliqués dans le processus.

La coopération accrue entre le Parlement européen et les parlements nationaux est nécessaire et il faut trouver un juste milieu, au-delà de la communication actuelle entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Il est nécessaire que certaines informations sur la Banque centrale soient rendues publiques, sans exiger pour la publication des comptes rendus. Un compte rendu sommaire serait suffisant.

M. Bernard Durkan (Irlande) a souhaité qu'on ne politise pas la Banque centrale européenne. Il est crucial, selon lui, de garantir l'indépendance réciproque de la Banque et du système politique. Chaque pays sera représenté au Directoire et aura ainsi la possibilité d'y exposer ses idées.

L'Irlande a été l'un des premiers pays en faveur de l'Union monétaire. Il n'a pas été facile de participer au processus et cela a impliqué de grands sacrifices. Il convient d'espérer que le Royaume-Uni rejoindra la zone euro dans un avenir proche car le succès de l'euro dépend dans une grande mesure de sa participation. La Banque centrale européenne doit pouvoir se mettre à l'oeuvre et trouver son rythme. Publier les comptes rendus de la Banque reviendrait à faire du commerce par acclamation du public, ce qui est, comme chacun sait, la pire manière de faire du commerce.

M. Gustav Wabro (Bundesrat allemand) a rappelé que les deux Chambres du Parlement allemand, à une forte majorité, ont voté en faveur de l'euro, mais que le peuple allemand faisait preuve d'un certain scepticisme à l'égard de cette décision, même si une évolution est perceptible. La Banque fédérale d'Allemagne, dans son rôle de défenseur du mark, bénéficie de la confiance totale du peuple allemand.

Est-il nécessaire de créer un organe de contrôle de la Banque centrale européenne ? Il est surtout essentiel de garantir son indépendance totale. Le rôle du Parlement européen devra être renforcé de façon à rapprocher tous les citoyens de l'Union européenne. Il y a encore beaucoup à faire pour persuader le public d'accepter l'euro et la COSAC constitue le forum idéal pour discuter des meilleures procédures à adopter.

M. Tino Bedin (Sénat italien) a fait valoir la différence de nature entre les banques centrales nationales et la Banque centrale européenne, qui ne relève d'aucun pays. Chaque pays sera représenté au Directoire de la B.C.E. et il est donc nécessaire d'envisager avec soin la relation entre la Banque et les institutions nationales. Selon lui, il ne sera pas indispensable de créer de nouveaux systèmes de contrôle car l'on pourrait utiliser ou adapter ceux en place pour le Conseil ECOFIN.

Il a rappelé l'importance que le Parlement européen et le Sénat italien attachent à l'harmonisation fiscale et à l'emploi.

La Baronne Williams of Crosby (Royaume-Uni, Chambre des Lords) a insisté sur l'engagement politique extraordinaire autour de l'Union monétaire puisqu'il y a deux ans, on anticipait la participation de seulement six ou sept pays à l'euro, dès sa création, et qu'en réalité onze pays ont déjà été agréés. Le Royaume-Uni, quant à lui, s'est engagé très fermement à rejoindre l'euro dès que possible, sous réserve de l'accord du Parlement et d'un référendum. L'indépendance des banques nationales a été un élément essentiel. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est devenue indépendante quelques jours seulement après les élections de mai 1997.

En ce qui concerne le contrôle parlementaire, il faut rappeler que M. Duisenberg s'est engagé à se présenter quatre fois par an devant le Parlement européen ; en outre, les représentants nationaux de la Banque devront être auditionnés par les parlements nationaux. Il serait souhaitable que les comptes rendus des conclusions de ces auditions soient publiés.

Le succès de la monnaie unique dépend de nombreux facteurs, soulignés par divers orateurs : l'harmonisation fiscale, le taux de croissance et la diminution du taux de chômage. En effet, dans certains pays, le niveau d'endettement limite le champ d'action. Ce problème doit être résolu maintenant, en période de croissance économique, au cas où l'on enregistrerait une récession à l'avenir.

Les réformes structurelles sont également un élément fondamental. L'Europe doit maintenir son engagement en matière de justice sociale, mais devra également examiner la façon dont ses structures répondent aux exigences de l'économie mondiale. L'euro fera le pendant aux blocs du dollar et du yen et renforcera la position de l'Europe. La crise asiatique actuelle a montré combien il est facile de déstabiliser les systèmes. En conclusion, l'euro a bénéficié d'une bonne préparation et il existe un engagement politique réel pour en garantir le succès.

Exposé sur la City de Londres

Mlle Judith Mayhew, Présidente du Comité d'Orientation et de Ressources de la Corporation de la City de Londres, a présenté le rôle joué par la City de Londres en tant que capitale financière de l'Europe, grâce à la taille considérable et la grande diversité de ses marchés, la qualité des services financiers offerts et le montant des capitaux qu'elle est à même de mobiliser. Elle a également commenté les préparatifs en vue de l'adoption de la monnaie unique, considérée comme un facteur d'accroissement des échanges commerciaux pour l'ensemble de l'Europe. La City est, avec Tokyo et New York, l'une des trois grandes capitales financières du monde, mais elle diffère des deux autres dans la mesure où elle agit davantage au niveau international que sur un marché intérieur.

Mlle Mayhew a envisagé l'impact que l'Union monétaire aura sur la City. Le volume des transactions en devises dans la City est deux fois plus élevé qu'à New York et trois fois plus élevé qu'à Tokyo, la principale raison en étant la force des marchés en dollars et en yens à Londres.

Londres est le deuxième centre le plus important de transactions en yens, francs suisses et dollars canadiens et australiens, derrière les marchés intérieurs de ces unités monétaires. Les devises sont essentielles à la réussite de Londres. Un nombre croissant de banques américaines et japonaises réalise davantage de transactions à Londres qu'à New York et Tokyo. Les banques européennes effectuent également une grande partie de leurs opérations à la City de Londres.

Londres est l'un des centres les plus importants au monde, si ce n'est le plus important, en matière de négociation d'obligations et de produits dérivés internationaux et de gestion de fonds communs d'investissement. Quant aux assurances, Londres offre un marché unique à l'assurance et à la réassurance, particulièrement en matière de risque maritime et de transport aérien. Le marché de l'assurance à Londres est ouvert à la concurrence et axé sur l'existence de liens étroits entre acheteurs, courtiers et assureurs. Londres est le centre numéro un en matière d'innovation et dispose d'experts dans tous les domaines. La City est prospère en raison de son caractère international, de l'exhaustivité des services offerts et de son accueil.

L'Union monétaire constituera un grand défi pour la City de Londres. Bien que le Royaume-Uni n'y participe pas, la City de Londres sera néanmoins au centre de la zone euro. Londres a toujours été un grand centre de transactions non libellées en livre sterling, et sera désormais un centre de transactions en euros. Il est dans l'intérêt de l'Europe de mettre à profit l'expertise et les services offerts par la City de Londres. Les institutions et les marchés de Londres se sont adaptés pour être en mesure de négocier en euros dès le début. Les transactions effectuées en euros n'auront pas d'impact sur celles effectuées en dollars et en yens à Londres.

A la fin de cette année, il est prévu un « week-end de conversion » au cours duquel les entreprises et les sociétés convertiront leurs accords financiers en euros et libelleront à nouveau leurs titres. La conversion sera un exercice à la fois complexe et onéreux : la taille des marchés à Londres et leurs liens avec New York et Tokyo vont rendre l'exercice encore plus ardu. La conversion aura lieu au cours du week-end du 31 décembre, qui, ironie du sort, est un week-end de « *Bank Holiday* » (jour férié où les banques sont fermées).

La City considère l'introduction de l'euro comme une opportunité. La prospérité de Londres repose sur la liquidité des marchés. On espérait que le Royaume-Uni adhérerait à l'Union monétaire, mais la City prospérera quand même

sans cette adhésion. Londres est prête : tout a été mis en oeuvre pour garantir une introduction en douceur de l'euro.

M. Erkki Tuomioja (Finlande) a demandé si le fait qu'il y ait de très nombreux sans-abri à Londres, l'une des plus grandes capitales financières, constitue un échec pour le système de marché.

Mlle Mayhew a reconnu qu'onze des zones les plus défavorisées d'Europe se trouvent dans le voisinage de l'une des régions les plus riches d'Europe. Toutefois, elle a déclaré que la City a investi des sommes considérables dans des projets pour les sans-abri.

Discours de Mme Helen Liddell, Secrétaire d'Etat à l'économie au Ministère des Finances

Mme Liddell a constaté que, depuis les années 80, le processus d'intégration économique est passé à la vitesse supérieure. L'instauration du marché unique, en 1992, a créé un immense marché intérieur de 370 millions de consommateurs. Si ce marché n'est pas parfait, il est tout de même à l'origine de changements remarquables et l'Union monétaire marque aujourd'hui l'apogée de ce processus.

La Commission a conclu qu'onze Etats satisfont aujourd'hui aux critères fixés pour participer à l'Union monétaire. Sous la présidence du Chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, le Conseil ECOFIN a entériné cette conclusion. Les rapports concernant le respect des critères de convergence et l'avis du Parlement européen ont joué un rôle décisif lorsqu'il a fallu décider si les Etats respectaient les conditions juridiques et économiques dictées par le Traité de Maastricht. Les onze Etats retenus avaient enregistré des progrès en matière de stabilité des prix : le taux d'inflation au sein de l'Union européenne est passé d'une moyenne de 5,5 % en 1991 à moins de 2 % en 1997. Les taux d'intérêt à long terme se situaient également en dessous des taux de référence. Des progrès avaient été enregistrés en matière de réduction des déficits budgétaires et du niveau des dettes publiques. Le Conseil a constaté que des progrès étaient rapidement effectués dans la bonne direction. L'Union européenne tend vers une convergence durable, même si la Grèce et la Suède ne satisfont pas aux critères fixés et si le Royaume-Uni et le Danemark ont choisi de ne pas participer à l'Union économique et monétaire.

Pour que l'Union monétaire européenne tienne toutes ses promesses, l'agenda économique fixé en matière de convergence doit être respecté afin d'assurer une stabilité fiscale durable, mais l'Union monétaire ne résoudra pas tous les problèmes auxquels l'Europe se trouve confrontée. L'Europe doit d'ailleurs se résoudre à subir au moins une décennie de réformes économiques. Toutefois, l'Union monétaire apportera des avantages concrets aux citoyens de l'Europe.

Une concurrence accrue en Europe doit conduire à une réduction des prix des produits et des services. La croissance de l'activité économique est indispensable pour favoriser l'investissement et relancer l'emploi. Apaiser les tensions qui règnent sur le marché du travail permettrait de développer la formation et de renforcer les compétences de base. La plupart de ces tâches doivent être entreprises au niveau des Etats membres, l'Union européenne se réservant le rôle de forum pour mettre en oeuvre les meilleures méthodes et dynamiser les changements.

Le gouvernement du Royaume-Uni reconnaît les avantages potentiels d'une monnaie unique : ses effets se ressentiront dans les domaines de l'emploi, des affaires et favoriseront la prospérité future. Le Royaume-Uni participera à la monnaie unique lorsque celle-ci apparaîtra comme un succès et que les avantages économiques en seront indubitables. A l'heure actuelle, l'économie du Royaume-Uni satisfait aux critères établis par le Traité de Maastricht. Cependant, le cycle économique du Royaume-Uni ne lui permet pas d'aligner ses taux d'intérêt sur ceux des autres Etats membres.

L'économie du Royaume-Uni a besoin de plus de flexibilité. Si le gouvernement décidait aujourd'hui d'adopter la monnaie unique, il perdrait ces leviers de politique nationale indispensables à une telle flexibilité. Néanmoins, il est logique que le gouvernement prenne des mesures afin de se préparer à l'adoption de la monnaie unique après les prochaines élections législatives, si tel est alors le voeu du gouvernement, du Parlement et des citoyens.

Le Royaume-Uni a joué un rôle actif dans la réforme économique de l'Union européenne. Le gouvernement admet qu'il convient de préparer le monde britannique des affaires à la monnaie unique. Pour sa part, il jouera un rôle décisif de sensibilisation et d'information. Le gouvernement a d'ailleurs demandé aux entreprises de lui soumettre leurs questions au sujet de l'euro et s'est engagé à leur fournir toutes les informations utiles. Les entreprises devront pouvoir utiliser l'euro pour passer des contrats, émettre des actions et établir des comptes. Les banques proposeront des services en euros et le gouvernement instaurera un moyen permettant aux entreprises de payer leurs impôts en euros. Il souhaite aider le monde des affaires britannique dans son ensemble à profiter de l'euro en lui proposant l'aide juridique et administrative qui s'impose.

Le gouvernement espère que le Royaume-Uni a contribué à conduire les Etats membres sur la voie de la convergence macro-économique et de la réforme structurelle. L'Union économique et monétaire est l'un des éléments de cette nouvelle grande aventure qui implique non seulement une réforme économique mais aussi un engagement absolu de la part de chaque Etat membre.

M. José Medeiros Ferreira (Portugal) a posé à Mme Helen Liddell les questions suivantes : le Royaume-Uni avait-il envisagé dans sa stratégie qu'onze

Etats membres participeraient à l'euro ? Comment la stabilité des prix de chaque Etat membre sera-t-elle garantie et comment les taux de conversion entre les monnaies nationales et l'euro seront-ils fixés ? Le Royaume-Uni estime-t-il qu'un contrôle démocratique de la Banque centrale européenne devra s'exercer au niveau du Conseil européen ou des parlements nationaux ? Comment cela sera-t-il possible sans une multiplicité d'organes de contrôle ?

M. Renzo Imbeni (Parlement européen) a demandé quelle est, de toutes les propositions avancées pour un contrôle démocratique de la Banque centrale européenne par les parlements nationaux, celle qui a la préférence du gouvernement britannique.

Dans ses réponses, **Mme Liddell** a précisé que pour le Royaume-Uni, il aurait été dangereux, alors que son économie n'est pas convergente, de participer à la monnaie unique. En décidant de se préparer avant de décider, le Royaume-Uni fait un choix judicieux.

Si la conjoncture économique est bonne, une pression s'exercera et poussera les prix à la baisse. Selon Mme Liddell, la concurrence et la transparence générées par la monnaie unique constitueront des avantages certains pour le consommateur.

Pour ce qui concerne la Banque centrale européenne (B.C.E.), le Royaume-Uni n'a pas d'avis à émettre à propos des structures de contrôle. Le Conseil ECOFIN est l'instance qui s'impose pour définir les politiques économiques générales et c'est d'ailleurs ce qui a été rappelé à Amsterdam. Il a fallu douze heures pour s'entendre sur la nomination du premier Président de la B.C.E., mais c'est, en définitive, une courte attente pour une décision historique. La stabilité de la B.C.E. est garantie pour au moins douze ans. Le succès de la B.C.E. et sa gestion rigoureuse seront décisifs dans le succès de l'Union économique et monétaire (U.E.M.)

M. Lars Tobisson (Suède) a fait observer que son pays n'a pas été retenu au motif que sa monnaie ne faisait pas partie du mécanisme de change du système monétaire européen depuis deux ans et qu'elle n'était pas suffisamment stable. Son gouvernement avait précédemment déclaré qu'une telle condition était désuète mais a, cependant, accepté cette décision. M. Tobisson a demandé à Mme Liddell si le Royaume-Uni estime que sa monnaie devrait adhérer au mécanisme de change avant de passer à la troisième phase de l'U.E.M.

M. Norbert Wiczorek (Bundestag allemand) s'est interrogé sur les rôles respectifs de l'EURO-X et du Conseil ECOFIN.

Mme Liddell a rappelé que le Royaume-Uni a dit très clairement qu'il ne participera pas au mécanisme de change. L'Italie et l'Irlande ont démontré que cela n'est pas indispensable et que la stabilité du taux de change constitue le facteur clé.

La durée du mandat de M. Duisenberg relève de sa seule décision et s'il veut rester huit ans, c'est son affaire.

Quant à l'EURO-X, il est tout à fait normal que les onze délibèrent de questions qui les concernent exclusivement. Il est judicieux qu'ils aient opté pour la coopération avec les Etats membres ne faisant pas partie de la zone euro et qui seront conviés aux discussions lorsque leurs intérêts seront en jeu. Le Chancelier de l'Echiquier sera alors impliqué. Le Royaume-Uni apportera son concours aux onze dans la mesure du possible.

Examen par les Parlements des questions relevant du troisième pilier

Lord Tordoff (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a rappelé l'intérêt manifesté par le Royaume-Uni lors des dernières réunions de la COSAC pour ce sujet sur lequel, en principe, le Parlement européen n'est pas compétent, ce qui rend très important le rôle des parlements nationaux. La Chambre des Lords a récemment désigné un sous-comité, présidé par Lord Wallace of Saltaire, pour examiner ce problème.

Lord Wallace of Saltaire (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a expliqué que ce sous-comité chargé des affaires sociales, de l'éducation, de l'emploi, s'est aussi intéressé à l'application des accords de Schengen, bien que le Royaume-Uni n'y soit pas formellement partie.

Le sous-comité a constaté l'importance croissante prise par le troisième pilier, qui aboutit à une internationalisation des activités de la police et du ministère de l'Intérieur. La nature du troisième pilier rend difficile l'accès à l'information, ce qui constitue un problème : en général, les polices préfèrent une coopération officieuse à une coopération officielle. En outre, dans ce domaine, la Commission n'a pas le droit d'initiative et la responsabilité de l'information relève des seuls gouvernements. Or, environ un tiers des réunions du Conseil sont désormais consacrées à des affaires du troisième pilier, ce qui signifie qu'un tiers des documents concernent ce secteur. L'examen des documents initiaux au sein des parlements nationaux risque de créer une surcharge, surtout si l'on tient compte de la diversité en la matière des pratiques et traditions nationales. Comment, au demeurant, mieux coopérer avec le Parlement européen ?

M. Alberto Costa (Portugal) a jugé que, malgré quelques progrès, le déficit démocratique demeure, ce qui est, dans ce domaine, particulièrement grave.

Un rôle plus important doit être attribué aux parlements nationaux. Une coopération accrue entre les parlements nationaux est également nécessaire afin d'harmoniser les politiques sur les questions liées au troisième pilier et d'augmenter la transparence.

M. Gerrit-Jan Van Oven (Deuxième Chambre des Pays-Bas) a indiqué qu'aux Pays-Bas, tout projet d'acte concernant des matières du troisième pilier doit être présenté au Parlement dans les quinze jours. La nécessité d'obtenir l'accord des deux Chambres demande souvent beaucoup de temps, en particulier au niveau de la seconde Chambre. Le délai de six semaines prévu par le Traité d'Amsterdam est plus réaliste.

Les parlements nationaux devraient tous recevoir les mêmes textes au même moment. Le Comité K4 et les réunions du COREPER exercent une très grande pression sur un parlement qui doit faire face à un afflux de documents dans différentes langues et à différents stades de développement.

La possibilité d'échanger des avis avec d'autres membres des parlements nationaux devrait être accueillie favorablement. Il serait également utile de coordonner les points de vue nationaux.

On tente actuellement de rationaliser le droit pénal européen et plus particulièrement d'arriver à une définition commune du délit. La COSAC devrait discuter de ce point lors de ses futures réunions. Il serait également opportun que la prochaine COSAC, sous présidence autrichienne, examine la politique commune en matière de droit d'asile.

M. Michael Elliott (Parlement européen) a rappelé que le Traité de Maastricht a étendu le rôle de « consultation préalable » du Parlement européen en ce qui concerne les questions de libertés publiques. Toutefois, la manière dont les affaires intérieures et judiciaires au niveau européen ont été traitées jusqu'à présent laisse beaucoup à désirer.

L'Europe a réalisé de grands progrès en matière de libertés publiques, mais il en reste beaucoup d'autres à accomplir. Il est nécessaire d'impliquer à la fois le Parlement européen et les parlements nationaux. Le Royaume-Uni, par exemple, juge bon de conserver les avantages de son statut insulaire, d'où sa non-participation aux accords de Schengen, ce qui peut toutefois entraîner des difficultés à plus long terme.

Le rôle d'Europol doit s'étendre afin de combattre le crime organisé international. Certains participants prônent la création d'une force de police commune européenne, à l'image du FBI. D'autres, en revanche, estiment que l'on doit d'abord établir une responsabilité démocratique et un système de suivi des plaintes sur le modèle de certains Etats membres. Il est essentiel de ne pas permettre au crime organisé d'opérer librement.

Pour autant, il convient de ne pas adopter une attitude de plus en plus restrictive en matière de circulation des personnes, ce qui risquerait d'aboutir à la naissance d'une « forteresse Europe ». L'Europe ne doit pas être totalement

ouverte, mais elle ne doit pas non plus verrouiller ses portes. Des structures justes doivent être mises sur pied, adaptées aux besoins des demandeurs d'asile. La coopération entre parlements est indispensable et doit se renforcer.

M. Maurice Ligot (Assemblée nationale) a souligné l'utilité de ce débat pour l'information des participants sur les différentes politiques nationales.

En France, la Constitution permet à l'Assemblée nationale et au Sénat d'adopter des résolutions sur toute proposition d'acte communautaire, pour autant qu'elle soit de nature législative, selon l'article 88-4. Des discussions en séance publique peuvent avoir lieu et, une fois adoptées, ces résolutions sont transmises au gouvernement.

Cette procédure n'est pas applicable aux projets d'actes relevant du troisième pilier. Le Parlement est saisi de ces actes et peut présenter à leur propos des rapports d'information, mais il ne peut voter de résolutions. Cette situation n'est pas satisfaisante.

Le Traité d'Amsterdam apporte beaucoup de modifications très utiles en étendant le champ des matières communautaires par rapport au troisième pilier ; il étendra le contrôle parlementaire. Ces matières touchent très directement aux droits des citoyens et l'intervention du Parlement national est de nature à empêcher la naissance de sentiments anti-européens.

M. Antonio Ruberti (Chambre des députés de la République italienne) a estimé qu'il s'agit du point le plus important de cette réunion de la COSAC. Aujourd'hui, le fait que plus de 30 % des documents soient liés au troisième pilier témoigne de l'augmentation de l'activité dans ce domaine. Il est capital de prévoir un espace partagé de liberté et de sécurité en Europe. Le déficit démocratique dans les matières du troisième pilier est plus grave que celui qui existe dans le domaine communautaire.

Les questions liées au troisième pilier devraient figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la COSAC, ainsi que la réforme institutionnelle et le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux en matière de coopération intergouvernementale.

L'incorporation du chapitre VI du Traité d'Amsterdam est décisive pour l'application du Traité lui-même. En Italie, un nouveau comité bicaméral a été mis sur pied pour examiner l'application des accords de Schengen. Ce comité a aujourd'hui une influence considérable en matière de libre circulation des personnes et de coopération pour la sécurité.

Mme Berit Löfsted (Suède) a expliqué qu'en Suède les trois piliers sont traités de la même manière. Par conséquent, il est essentiel que le gouvernement

fournisse au Parlement toute l'information possible sur le troisième pilier. Le principal problème pour les affaires du troisième pilier n'est pas la question des délais mais plutôt le risque d'oubli entre les réunions semestrielles. Il faut aussi souligner la difficulté d'obtenir le texte des documents en suédois. Le Parlement suédois a maintenant adopté de bonnes procédures pour examiner les décisions du troisième pilier. Il existe aujourd'hui un Comité pour les questions de Justice qui suit avec attention les négociations intergouvernementales. L'existence de ce mécanisme rend d'autant plus important pour le Parlement de s'assurer qu'il a accès à toute la documentation nécessaire.

M. Jos Scheuer (Luxembourg) a attiré l'attention sur le fait que le troisième pilier a été redéfini d'une manière plus large et que la coopération policière s'est accrue considérablement. Cependant, il n'est pas nécessaire d'élaborer de nouveaux instruments pour le troisième pilier. En revanche, le contrôle parlementaire d'Europol est insuffisant.

M. Loukas Apostolidis (Grèce) a souligné que le Parlement grec a toujours soutenu l'application d'une politique commune en matière de droit d'asile et d'immigration ; l'abolition des frontières ne doit pas nuire aux droits des citoyens. La Grèce accepte l'initiative prise par la présidence britannique au Conseil « Affaires générales » sur la criminalité transfrontalière, malgré certains problèmes embarrassants et bien concrets, tels que le respect des droits de l'homme en Turquie. Le coût élevé de l'immigration clandestine est un autre problème important auquel doit faire face la Grèce.

M. Jürgen Meyer (Bundestag allemand) s'est félicité des progrès en la matière qui découlent du Traité d'Amsterdam. Il serait utile d'élaborer une charte des libertés civiques qui pourrait être annexée à ce traité, en constituer le préambule, et viendrait compléter la dimension économique de l'Union.

M. Jacob Buksti (Danemark) a relevé que, dans le débat préparatoire au référendum du 28 mai, les accords de Schengen et d'Europol sont exploités par des partisans du « non ».

Au Danemark, les questions relatives au troisième pilier sont traitées, comme tous les autres sujets européens, par le Comité des affaires européennes. Cependant, il subsiste trois problèmes : comment préparer l'information, à quel moment les documents arrivent-ils et que fait le gouvernement de cette information. Un véritable dialogue doit avoir lieu entre la COSAC, les parlements nationaux et le Conseil.

M. Achileas Kantartzis (Grèce) a rappelé que le parti communiste grec s'était opposé aux accords de Schengen et d'Europol. Les deux accords sont présentés comme un moyen de lutter contre le crime organisé, mais constituent une menace pour les droits civils et individuels. Ces accords permettent la compilation

et le traitement de données de nature politique, idéologique et religieuse sur les citoyens. Le parti communiste grec estime que ces accords visent les mouvements populaires ouvriers. Il ne soutient pas ces dispositions non-démocratiques, qui aggravent les conséquences du libéralisme économique.

M. Carlos Encarnaçao (Portugal) a jugé que le sujet des libertés civiques est trop important pour que les parlements soient tenus à l'écart.

A l'heure actuelle, malgré les changements apportés par les accords de Schengen dans ces domaines, l'harmonisation du droit pénal ou de la coopération policière n'a pas eu lieu. Les progrès réalisés dans le cadre des accords de Schengen sont importants, mais ces derniers doivent être étudiés attentivement pour s'assurer qu'ils comportent les garanties indispensables à tout Etat démocratique. La coopération entre parlements peut déboucher sur la création d'une zone de liberté et de sécurité au sein de l'Union européenne.

M. Jacques Genton (Sénat) a confirmé que le contrôle parlementaire des questions du troisième pilier est moins développé que pour celles du premier pilier. Le Sénat français s'est prononcé en faveur d'un espace judiciaire européen, avec un droit pénal et public européen. Cette idée pourrait être encouragée par la COSAC et la présidence autrichienne pourrait prendre des initiatives en ce sens.

Lord Wallace of Saltaire (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a estimé que les questions du contrôle parlementaire du troisième pilier sont au coeur du rôle de la COSAC.

La véritable question concerne la création d'un espace de liberté et de sécurité.

Il n'est pas possible d'harmoniser entièrement les forces de police et les droits pénaux, car ceux-ci trouvent leur origine dans les traditions de chaque Etat membre.

Certains pays doivent faire face à de sérieux problèmes, comme l'immigration clandestine. Ainsi, à Londres, certaines communautés ethniques se sont développées sensiblement. Personne ne sait exactement comment, mais il est clair que des personnes d'Europe de l'Est s'infiltrèrent dans le pays. Les deuxième et troisième piliers vont de pair : un effondrement de l'ordre public en Algérie entraînerait une augmentation de l'immigration en Europe. Le problème serait plus facile si les procédures du premier pilier pouvaient s'appliquer et il est à espérer qu'elles s'appliqueront à de nombreuses matières du troisième pilier.

Propositions d'amendements au règlement de la COSAC

Lord Tordoff (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a souligné que ces propositions ont été présentées à la suite d'une intervention, en janvier, de M. Durkan (République d'Irlande). Elles ont été approuvées par le Parlement européen et la Troïka présidentielle. La première modification concerne la tenue de réunions extraordinaires de la COSAC qui, à l'heure actuelle, doivent être des séances plénières. Il a été proposé qu'à l'avenir, de telles réunions puissent regrouper les seuls Présidents. Deuxièmement, il a été proposé que pour convoquer une réunion extraordinaire, il soit nécessaire d'obtenir la majorité absolue des présidents des organes spécialisés.

M. Don Lydon (Irlande) a estimé que l'inadéquation des règles actuelles a été révélée au début de l'année, lorsque les exportations irlandaises ont été entravées au Royaume-Uni. Il s'est déclaré prêt à soutenir les modifications.

Mme Anne Hermans (Chambre des Représentants de Belgique) a déclaré que la Belgique approuve les modifications proposées.

M. Erkki Tuomioja (Finlande) a déclaré n'élever aucune objection aux modifications, tout en soulignant que la question des réunions de la COSAC relève principalement des Parlements nationaux.

M. Achileas Kantartzis (Grèce) a déclaré s'opposer aux modifications proposées. Jusqu'à présent, les réunions n'ont lieu qu'en séances plénières. La tenue d'une conférence des présidents se traduira par une réduction du nombre des délégués.

M. Gustav Wabro (Bundesrat allemand), à l'instar de l'intervenant précédent, a déclaré qu'il n'est pas satisfait par les modifications proposées. Il ne perçoit pas clairement la nature du problème irlandais et il ne pense pas qu'une telle proposition soit justifiée.

Le Président a constaté que, de toute évidence, il n'existe aucun consensus entre les délégués. Par conséquent, conformément à l'article 13(c) du règlement de la COSAC, la proposition a été rejetée.

Représentation de la COSAC à des manifestations extérieures

Lord Tordoff (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a précisé que cette proposition a pour origine l'invitation adressée à la COSAC par l'autorité régionale d'un Land allemand à une réunion. Le rôle du représentant de la COSAC serait d'informer les participants des délibérations de la COSAC et de présenter ensuite à la COSAC un rapport sur cette réunion. Cette éventualité soulève

plusieurs interrogations. Comment procéder à la nomination du représentant ? En outre, comme la COSAC ne dispose pas de fonds propres, le Parlement envoyant le représentant devrait assurer le financement. Enfin, le Parlement européen jouant un rôle spécifique dans les affaires européennes, la COSAC ne peut envoyer un membre du Parlement européen.

M. Guillermo Martinez (Espagne), rappelant que la COSAC a été reconnue dans le Traité d'Amsterdam, a estimé qu'elle doit donc être en mesure d'envoyer des représentants à d'autres réunions. La délégation espagnole approuve donc cette proposition.

Mme Nicole Fontaine (Parlement européen) a voulu présenter une approche pragmatique de la question. Dans le document, trois points sont évoqués : le statut du représentant, la méthode de nomination de celui-ci et le financement. Elle suggère une solution de compromis. La COSAC pourrait mandater un représentant, chaque invitation restant examinée au cas par cas. Le représentant ne pourrait participer à ces réunions qu'à titre d'observateur et ne pourrait pas s'exprimer au nom du Parlement européen, à moins qu'il en soit lui-même membre.

Mme Berit Löfstedt (Suède) a estimé que la COSAC est un forum et qu'à ce titre, elle ne peut être représentée à des réunions extérieures. Il ne peut être question de mandat de la COSAC. Les parlements nationaux pourraient mandater le pays assurant la présidence pour qu'il prenne part à ces réunions.

M. Jacob Buksti (Danemark) a également considéré que la COSAC est une tribune permettant le dialogue et un échange d'avis entre les parlements nationaux. Elle n'est pas une institution et ne peut donc pas être représentée à des réunions extérieures. Le pays assurant la présidence devrait prendre part à de telles réunions et ensuite présenter un rapport à la COSAC.

M. Erkki Tuomioja (Finlande) a jugé utile qu'un observateur de la COSAC prenne part à certaines réunions internationales. La délégation finlandaise est prête à accepter cette proposition.

M. Norbert Wieczorek (Bundestag allemand) a considéré que l'invitation de l'autorité régionale du Land allemand n'a pas pris en compte le particularisme de la COSAC. La délégation allemande partage les préoccupations des délégations danoise et suédoise. Un représentant de la COSAC pourrait compliquer utilement les choses. Si la COSAC doit être représentée à des réunions extérieures, elle ne doit pas établir de règles contraignantes mais laisser la Troïka et le pays assurant la présidence de l'Union européenne décider dans chaque cas, cette représentation restant en toute hypothèse exceptionnelle.

M. Achileas Kantartzis (Grèce) a estimé que la proposition entraînerait des problèmes et ne résoudrait rien.

M. Loukas Apostolidis (Grèce) a déclaré partager l'avis de Mme Fontaine. Selon lui, la COSAC adopte la politique de l'autruche. Elle est certes un forum mais elle hésite constamment. De telles préoccupations ne contribuent pas à améliorer l'image de la COSAC. Elle ne peut pas s'interroger sur sa propre existence à chaque réunion et demander en même temps que les citoyens la respectent en tant qu'institution. Elle pourrait être représentée par un observateur qui exposerait les positions de la COSAC, lui donnant ainsi une certaine image en Europe.

M. Renzo Imbeni (Parlement européen) a estimé que la COSAC n'est plus uniquement un forum, comme l'ont dit les délégations suédoise et danoise. Le Traité d'Amsterdam a changé son rôle et la COSAC n'est désormais plus un forum, bien qu'elle ne soit pas non plus une institution. Son rôle se situe entre les deux.

M. Tino Bedin (Sénat italien) a préconisé une attitude pragmatique. Au vu des avis émis par les autres membres de la COSAC, il devrait convenir de ne pas lui attribuer une fonction représentative, ni affirmer qu'elle dispose d'une représentation extérieure. La COSAC pourrait, cependant, admettre que la présidence agisse en coordinateur et la représente aux réunions auxquelles elle est invitée, tout en limitant sa mission aux tâches de la présidence.

M. Jimmy Hood (Chambres des Communes du Royaume-Uni) a constaté qu'il n'existe pas de consensus en faveur de cette proposition, qui est dès lors considérée comme rejetée.

Exposé de Lord Richard, *Lord privy seal* et *leader* de la Chambre des Lords

Lord Richard a rappelé que le gouvernement du Royaume-Uni attache une grande importance au rôle joué par les parlements nationaux et le Parlement européen quant au renforcement de la légitimité démocratique et il s'est félicité de l'adoption du Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans le cadre du Traité d'Amsterdam. Son application relève de la compétence de la COSAC, mais le Royaume-Uni espère qu'il sera appliqué intégralement.

L'élargissement constitue à la fois un défi et une opportunité pour la construction de la nouvelle Europe. Il reste encore à définir la nature de la nouvelle Europe et sa contribution à l'échelon mondial, mais le soutien populaire est primordial. Le Royaume-Uni souhaite participer complètement et de manière constructive à l'établissement de la paix et de la prospérité, mais il est également

conscient du fait que les craintes légitimes des citoyens, qui considèrent Bruxelles comme une entité éloignée, doivent être prises en considération.

La stratégie de pré-adhésion constitue le cadre idéal. Une aide considérable est apportée aux pays candidats et le processus est désormais bel et bien lancé, bien que la réaction de la Turquie ait été décevante. La Conférence européenne du 12 mars a démontré, dans le cadre de ses travaux sur la criminalité et les stupéfiants, ce que permet de réaliser une étroite coopération paneuropéenne. Il est désormais important de parvenir à un accord sur les partenariats d'adhésion.

La première phase est désormais terminée et le processus est en cours. Une étude analytique de l'acquis a été réalisée, des questions sur les problèmes « horizontaux » seront étudiées le moment venu, mais les décisions fondamentales ont été prises et un point essentiel a été atteint. Des négociations serrées vont maintenant débiter.

Il a souligné l'ampleur de la tâche. Les effets de décennies de communisme ne peuvent pas s'effacer du jour au lendemain. Les pays candidats dont l'expérience démocratique a été plus courte que dans le reste de l'Europe auront besoin de nombreuses années de transformation. La réussite dépendra des efforts consentis par les candidats lorsque le processus essuiera le mécontentement populaire. Mais les Etats membres ont eux aussi besoin d'opérer des changements. Une réforme de la PAC et des Fonds structurels devra être entreprise.

L'élargissement a été un thème essentiel de la présidence britannique. La présidence a donné au Royaume-Uni l'occasion de faire preuve d'une nouvelle attitude vis à vis de l'Union européenne. Les principaux thèmes de la présidence ont été des questions telles que la réforme économique, l'Union économique et monétaire, l'Agenda 2 000 et la criminalité. Le Conseil a approuvé les priorités du Royaume-Uni et des progrès ont été réalisés dans tous ces domaines. Des mesures ont été adoptées pour améliorer le marché unique et l'UEM est en bonne voie.

Le gouvernement actuel a complètement abandonné le comportement hostile du précédent gouvernement vis à vis de l'Europe et a fait connaître son désir de participer à la monnaie unique, lorsqu'une telle décision sera viable d'un point de vue économique. Des progrès ont également été réalisés en matière de coopération policière. Des saisies record de stupéfiants ont été opérées et de nouvelles règles ont été établies pour permettre une reconnaissance transnationale des retraits de permis de conduire.

L'élargissement nécessite des modifications structurelles considérables dans les différents pays et un renforcement de leurs liens avec les pays voisins. Les objectifs de l'Union européenne sont de garantir la paix et la stabilité dans l'ensemble de l'Europe et il est important de ne pas perdre de vue ces objectifs.

L'Union permet de résoudre plus efficacement les problèmes transnationaux tels que la criminalité et la pollution. L'élargissement offre de nombreuses opportunités et il est important d'y travailler sans plus attendre pour relever les défis mondiaux de notre époque.

M. Wim Van Eekelen (Première Chambre des Pays-Bas) s'est réjoui du ton positif de l'exposé de Lord Richard, mais il a déclaré qu'il est sceptique quant à son contenu. A titre d'exemple, le Royaume-Uni n'est pas encore membre de l'U.E.M. Il a demandé à Lord Richard de préciser la nature des réformes institutionnelles à réaliser à Bruxelles pour faciliter l'élargissement.

Lord Richard a déclaré qu'il comprend le scepticisme de M. Van Eekelen, mais il lui a demandé de reconnaître que le changement radical de la position du Royaume-Uni fait honneur à ce pays. Les questions européennes sont désormais débattues au coeur même de Whitehall. Il est également important de reconnaître le mérite du gouvernement pour sa décision de principe d'adhérer à l'U.E.M. La plus importante réforme rendue nécessaire par l'élargissement sera une réforme de la taille de la Commission. Lorsqu'il était membre de la Commission, il y avait 14 commissaires et, même à cette époque, il n'était pas évident qu'il y ait du travail pour 14. Il est impensable que 20 à 25 pays participent à ce système. Cela dit, la relation fondamentale entre la Commission et le Conseil devra rester inchangée.

Lorsqu'il siégeait à la Commission, les commissaires avaient tenté de trouver des solutions aux problèmes de la Communauté applicables à l'ensemble de celle-ci. Le Conseil joue un rôle de forum pour les intérêts nationaux. C'est ce qui confère aux institutions de l'Union européenne leur caractère original. Il ne faut pas chercher à modifier cette structure mais à lui donner une plus grande légitimité démocratique.

M. Guillermo Martinez (Espagne) a interrogé Lord Richard sur le rôle de la Conférence européenne et sur les perspectives d'adhésion de Chypre à l'Union.

Lord Richard a déclaré qu'il est favorable à un prompt règlement de la question chypriote. Il a soutenu l'adhésion de Chypre en tant que Fédération bizonale et il a également appuyé le processus de paix des Nations-Unies. La Conférence européenne permet à tous les pays candidats à l'Union européenne de se familiariser avec les institutions, avant même l'ouverture des négociations d'adhésion. Un programme d'assistance technique leur est également offert. Il est regrettable que la Turquie ne se soit pas sentie en mesure de participer à la Conférence européenne, alors que les décisions du Conseil européen de Luxembourg n'ont pas été inéquitables à son égard. Il faut espérer que le Conseil de Cardiff offrira une nouvelle opportunité. Le Conseil a admis l'éligibilité de la

Turquie à l'adhésion en principe, mais ce pays devra au préalable procéder à des réformes politiques et économiques.

Lord Barnett (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a demandé si la politique du gouvernement vis à vis de la monnaie unique avait changé, Lord Richard ayant déclaré que le Royaume-Uni y adhèrera « lorsque son cycle économique le lui permettra ». Il a demandé si cette éventualité est envisageable avant la fin de l'actuelle législature.

Lord Richard a répondu dans les mêmes termes que Helen Liddell (Secrétaire d'Etat à l'économie au Ministère des Finances) que le gouvernement reconnaît les avantages potentiels offerts par l'Union économique et monétaire et qu'il n'existe pas de blocage constitutionnel à l'adhésion de la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne y adhèrera si la monnaie unique est bonne pour l'emploi.

M. José Medeiros Ferreira (Portugal) a fait remarquer que les pays candidats sont désormais plus optimistes quant à leur adhésion à court terme, alors que l'Union européenne a une conception beaucoup plus optimiste de l'élargissement. Il a demandé quel calendrier est envisagé par le gouvernement britannique.

Lord Richard a répondu que l'adhésion est un processus ardu. Les négociations doivent être justes. Pourquoi risquer le pire en allant vite et en étant dans le faux, alors que l'on peut aller vite et être dans le vrai ? Il a fait remarquer que la rapidité du processus d'adhésion varie d'un pays à l'autre.

Elargissement de l'Union européenne

M. Roger Casale (Chambre des Communes du Royaume-Uni) a déclaré que depuis l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement travailliste, l'essence et la nature des relations entre le Royaume-Uni et le reste de la Communauté européenne ont littéralement changé. Son approche actuelle est plus constructive.

En ce qui concerne les conditions requises pour l'élargissement, il a rappelé que la COSAC a abordé la question en novembre dernier, mais que de nombreux événements sont survenus depuis, tels que le lancement des propositions de l'Agenda 2000, l'introduction de l'euro et la Conférence européenne. Tous ces éléments soulignent la nécessité de se concentrer sur des questions telles que la réforme institutionnelle.

En outre, il convient d'examiner avec soin la façon dont les organes parlementaires spécialisés fonctionnent. Pendant la présidence britannique, de nombreuses visites ont été rendues à la Commission de Législation européenne par ses homologues des autres Etats membres, ce qui a permis l'échange d'idées et

d'expériences et a également montré que les commissions des autres Etats membres sont plutôt axées sur les problèmes politiques, tandis que l'approche britannique repose davantage sur les textes. La Commission britannique renforce toutefois son rôle en recevant maintenant les ministres avant et après les Conseils.

Il reste maintenant à savoir comment ce système pourra être ajusté au processus d'adhésion. La réponse tient en peu de mots : « cela ne sera pas aisé » ; il serait donc intéressant de savoir comment les autres Etats ont l'intention de faire face à ce problème. Dans l'intervalle, on peut identifier trois points essentiels : premièrement, le besoin d'une vision à plus long terme. Deuxièmement, la nécessité d'approfondir les réflexions gouvernementales sur l'Agenda 2000, notamment sur les dimensions financières. Dans ce domaine, on devrait se concentrer davantage sur la réforme de la Politique agricole commune plutôt que sur une nouvelle distribution des fonds pour les Fonds structurels. Troisièmement, les Etats candidats ne constituent sans doute pas un bloc homogène ; il leur sera donc plus ou moins difficile d'intégrer l'acquis.

M. Kars Veling (Première Chambre des Pays-Bas) a rappelé que l'Union européenne a été créée, à l'origine, en raison de la Seconde Guerre mondiale. La paix demeure un objectif important en Europe. Il existe des responsabilités et des dépendances mutuelles et certaines questions doivent être discutées conjointement. Toutes les candidatures doivent faire l'objet d'un examen minutieux et spécifique. En outre, les critères appliqués ne doivent pas être uniquement d'ordre économique.

M. Manuel Dos Santos (Portugal) a déclaré que le processus d'élargissement, suite aux propositions formulées par la Commission, est très important et doit être mis en perspective par rapport à l'Union monétaire. L'Europe ne peut plus reculer et doit entreprendre une réforme institutionnelle. Le véritable test pour la monnaie unique sera son impact sur les citoyens et les économies. Le succès de ces mesures et de l'élargissement de l'Europe sera jugé par ces mêmes citoyens et les parlementaires devront s'efforcer de répondre à leurs exigences.

L'élargissement ne doit pas faire reculer l'Europe. La cohésion économique et sociale est fondamentale, les changements devront être intégrés et les progrès consolidés. Les collègues présents à cette réunion doivent contrôler leur gouvernement pour ce qui concerne tous les aspects de l'intégration. Il existe maintenant un débat continu au Portugal sur les questions européennes.

M. Augustín Marián Huska (Slovaquie) a affirmé que des approches variées sont une condition préalable au développement démocratique. L'expérience européenne au 20ème siècle a été marquée par des guerres longues et meurtrières. Mais les problèmes graves ne sont pas uniquement liés aux guerres. Le monde actuel connaît d'autres problèmes tels que le trafic de stupéfiants, la traite des

blanches et la « méga »-spéculation à l'échelle mondiale par les prédateurs sur les marchés. De nouveaux modèles de statut d'Etat et de nouvelles façons de réaliser la transition économique doivent être reconnus. L'intégration européenne ne doit pas conduire à un monde monolithique.

Les Parlements dans toute l'Europe ratifient actuellement des propositions sur la diversité biologique de la faune et de la flore. En revanche, on n'accorde pas suffisamment d'importance à la diversité sur les plans national, social, culturel et économique. L'intégration est fréquemment décrite comme une « fusion », mais une telle uniformité est-elle vraiment nécessaire ? La Slovaquie tient avant tout à progresser par elle-même et à résoudre les conflits internes résultant des anciennes structures géopolitiques.

M. Biagio de Giovanni (Parlement européen) a estimé que l'élargissement de l'Union européenne est fondamental pour renforcer l'économie, la culture, la paix et la stabilité de l'Europe. La réforme institutionnelle est une nécessité et les parlements nationaux et le Parlement européen doivent faire pression sur les gouvernements pour que cette réforme soit prioritaire. Il sera nécessaire, pour cela, d'établir des contacts de manière informelle entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Il est dans l'intérêt de tous que l'Union européenne fonctionne bien et qu'elle soit démocratique.

M. Tunne Kelam (Estonie) a expliqué que l'élargissement et l'Union économique et monétaire sont des épreuves très difficiles pour l'Union européenne et les tensions et pressions sont ressenties dans les deux camps. L'Union économique et monétaire, la réforme institutionnelle et l'élargissement devraient être considérés comme des processus qui se stimulent les uns les autres et, par conséquent, comme des éléments positifs. Les Etats candidats ont besoin d'informations en temps opportun sur des questions telles que la réforme institutionnelle.

En ce qui concerne les pays baltes, la Lettonie est en train de rattraper son retard sur l'Estonie, ce qui est une excellente nouvelle ; l'Estonie a des problèmes en ce qui concerne la circulation des personnes et d'autres secteurs tels que les télécommunications, mais, dans l'ensemble, elle fait d'énormes progrès et satisfait maintenant aux exigences économiques pour l'adhésion à l'Union européenne.

M. Goran Lenmarker (Suède) a indiqué que le Parlement suédois suivra les négociations d'adhésion par l'intermédiaire de sa Commission des Affaires européennes et invitera le représentant suédois à ces négociations à rendre son rapport régulièrement, probablement tous les mois. Il est important que les pays avec lesquels les négociations n'ont pas encore commencé puissent engager le processus dès qu'ils atteindront le niveau exigé. Les négociations devront être rapides et adéquates. Des négociations prolongées nuiraient à l'Union et aux programmes internes des Etats candidats qui doivent faire face à des contraintes

énormes en vue de leur adhésion. Si l'élargissement a un coût, il faut toutefois s'interroger aussi sur le coût qu'aurait un non-élargissement.

Mme Mariana Stoica (Chambre des députés de Roumanie) a émis le voeu que les négociations soient menées sans discrimination et dans l'harmonie et que l'adhésion de la Roumanie puisse avoir lieu prochainement.

La Roumanie a fait de grands progrès vers la stabilisation macro-économique et la privatisation. La restructuration de l'alimentation en eau et en électricité aura lieu cette année et un projet de loi sur la fonction publique est actuellement étudié par le Parlement. En outre, le processus progressif d'alignement sur le marché unique se poursuit.

Un obstacle demeure dans les relations entre la Roumanie et la Communauté, à savoir l'exigence d'un visa. Malgré leurs efforts considérables pour renforcer les contrôles aux frontières, les Roumains et les Bulgares ont toujours besoin d'un visa pour entrer dans l'Union européenne, ce qu'il faut regretter.

M. Antonio Ruberti (Chambre des députés de la République italienne) a insisté sur l'impact de l'élargissement en matière institutionnelle, sur la politique de cohésion et sur le financement de l'Union européenne. Il a souligné que son élargissement modifiera l'équilibre de la Communauté sur le plan géopolitique.

M. Papadopoulos (Chypre) a fait valoir que, pour garantir l'équilibre géographique de l'Union européenne, l'élargissement vers le sud doit automatiquement inclure Chypre. Chypre a pris énormément de mesures préparatoires pour aligner sa législation sur l'acquis et est maintenant prête pour les négociations.

Il serait injuste que l'adhésion de Chypre dépende de la position turque. En particulier, on ne pourra pas résoudre ce problème si le gouvernement turc n'est pas disposé à céder ce qu'il a gagné par le biais de l'occupation d'une partie de l'île.

Lord Barnett (Chambre des Lords du Royaume-Uni) a observé une contradiction entre l'accord politique des Etats membres sur le principe de l'élargissement et les inquiétudes émises à propos de ses implications financières. Les problèmes sont évidents si l'on considère les prévisions actuelles de croissance et s'aggraveront si la croissance est plus faible que les prévisions. Si la situation reste la même, il faudra attendre 25 ans avant que le PIB des Etats demandeurs atteigne 50 % de la Communauté actuelle et ce résultat dépend d'une aide qui ne leur sera probablement pas accordée. Il a estimé que l'on n'augmenterait pas le plafond fixé à 1,27 % du PIB et qu'il faudrait prendre des décisions difficiles sur des aspects tels que la Politique agricole commune si l'on veut trouver les ressources nécessaires.

M. Tadeusz Mazowiecki (Diète polonaise) a souhaité que la question de l'élargissement continue d'être examinée lors de la COSAC de Vienne. Il serait d'ailleurs préférable de parler de « réunification », car ce processus représente la fin de la division de l'Europe, issue de la guerre.

La Pologne a fait des efforts considérables pour modifier ses institutions et créer un Etat démocratique et pour prendre toutes les mesures nécessaires pour adhérer à l'Union européenne. Les problèmes sont considérables et la Pologne aura besoin d'aide. La COSAC fournit à cet effet un cadre de relations informelles très utile.

Le peuple polonais est préoccupé par l'intégration européenne, tout comme les peuples des autres pays représentés au sein de la COSAC et il est facile de comprendre pourquoi. Les parlements des 15 Etats membres devront combattre ces préoccupations afin d'éviter qu'elles ne deviennent un problème politique. Enfin, bien que la COSAC soit un forum important pour établir des contacts, les relations bilatérales entre les commissions demeurent indispensables.

M. Alain Barrau (Assemblée nationale) a souligné qu'il existe en France un consensus en faveur de l'élargissement, pour des raisons historiques, politiques et culturelles. Il a qualifié de « dangereux » les commentaires de Lord Barnett qui, selon lui, dépeint la situation de façon négative en invoquant le manque de crédits et l'impossibilité de réformer la Politique agricole commune ou les Fonds structurels. La France ne souhaite pas voir l'Europe réduite à une zone de libre échange après tant d'années d'efforts. Cette menace est permanente, mais la France a lutté avec succès contre la récente proposition de la Commission en faveur d'un traité transatlantique, en soulignant que la Commission ne disposait pas du mandat nécessaire.

La France est en faveur de politiques communes, de la réforme des Fonds structurels et de politiques plus efficaces pour lutter contre le chômage. La Politique agricole commune n'est pas dépassée, comme Lord Barnett l'insinue. Une limitation du budget à son seuil actuel de 1,27 % n'est peut-être pas réaliste et l'Agenda 2000 a probablement sous-estimé les aspects financiers de l'élargissement. Des changements sont nécessaires, sous la forme de nouvelles politiques conjuguées à un nouveau système de contribution, afin de garantir un budget plus solide.

L'Assemblée nationale française, à l'initiative du Président Laurent Fabius, a organisé un colloque le 4 Juin dernier sur « L'élargissement de l'Union européenne et les institutions européennes », qui a permis de clarifier certaines ambiguïtés. Enfin, il faut insister sur l'importance des réformes institutionnelles, qui ne sont ni un obstacle, ni un préalable à l'élargissement, mais répondent à une nécessité.

Lord Tordoff (Chambres des Lords du Royaume-Uni) a souhaité préciser que le rapport de lord Barnett ne préconise nullement une zone de libre-échange.

M. Andreas Kubilius (Lituanie) a insisté sur l'unité du processus d'élargissement : certains Etats ne doivent pas être relégués vers une deuxième phase a priori. Il s'est inquiété de l'éventuelle instauration de visas entre les Etats candidats qui ont déjà commencé les négociations formelles et les pays voisins, par exemple entre la Pologne et l'Estonie, d'une part et la Lituanie, d'autre part. Une telle instauration serait paradoxale, alors que la Lituanie négocie des accords avec divers pays, dont l'Allemagne, pour l'abolition des visas.

M. Arne Oostlander (Parlement européen) a souligné l'importance des parlements dans le processus d'adhésion. Il a noté l'absence de la Turquie dans les négociations, en observant que ce pays n'est pas véritablement un Etat de droit.

Le plafond de 1,27 % est déjà élevé, il faut sans doute répartir différemment les financements, mais cela ne suffira peut-être pas à préparer l'élargissement.

M. Assan Agov (Bulgarie) a cité l'inscription figurant sur la frise ornant la salle de réunion : « *Sacrée est la vraie lumière qui rayonne avec splendeur sur ceux qui ont enduré le feu du conflit* ». Cette métaphore illustre, à ses yeux, la « *vraie lumière* » qui a éclairé la Communauté après Luxembourg en matière d'élargissement. La décision concernant les deux phases est dans l'intérêt de tous. L'approche de la Bulgarie est pragmatique : elle espère que les négociations commenceront en 2001 et seront rapides et adéquates. Cette prévision semble réaliste, puisque d'ici à cette date, la Bulgarie aura eu le temps de bien se préparer.

La Bulgarie travaille actuellement étroitement avec la Roumanie sur des questions qui concernent les deux pays et la Grèce sera invitée, à titre de partenaire, dans le cadre de ces discussions. Cela permettra de renforcer la coopération régionale - aspect important de l'élargissement.

Concernant les visas, il a souligné le fait que la demande de retirer la Bulgarie et la Roumanie de la liste commune ne signifie pas que l'exigence du visa sera immédiatement annulée, mais permettra aux deux pays d'entamer les négociations avec les Etats de Schengen et d'autres Etats membres pour supprimer ces exigences dans les deux ou trois années à venir.

M. Lojze Peterle (Slovénie) a considéré que la phase « romantique » de l'élargissement est terminée et que l'on en est maintenant au stade pragmatique. La rapidité des adhésions dépendra des développements internes des deux côtés. Il a suggéré que, lors de sa réunion de Vienne, la COSAC se penche sur le processus de sélection des candidats. Il a demandé aux Etats membres qui n'ont pas ratifié l'accord d'association entre l'Union européenne et la Slovénie de le faire sans tarder.

Mme Anne Hermans (Chambre des Représentants de Belgique) a souligné, en accord avec la position française, que l'élargissement n'est pas uniquement un processus économique et de libre échange, mais une décision politique historique. La Belgique est consciente que cela risque de créer des problèmes politiques, notamment en ce qui concerne les institutions, le budget et la politique de cohésion de l'Union européenne. Les discussions devraient commencer avec les Etats candidats parallèlement à l'examen de ces problèmes, car la dynamique du processus global est importante.

Les échanges culturels et politiques sont un aspect positif, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation ; bien qu'ils ne soient jamais mentionnés à la COSAC, leur contribution est importante.

M. Ignasi Guardans (Espagne) a précisé que l'Espagne est en faveur de l'élargissement, non seulement parce que l'Europe est incomplète sans les Etats candidats, mais aussi parce que chacun de ces Etats apportera sa contribution particulière. Ayant adhéré à l'Union européenne tardivement, l'Espagne comprend mieux que quiconque ce que l'adhésion signifie pour les Etats candidats, mais on devra toutefois procéder à l'élargissement correctement et sans trop se hâter.

Tout le monde a reconnu l'importance de l'élargissement, mais les fonds destinés au processus sont insuffisants. Il ne convient pas de se cantonner à un plafond de 1,27 % du PIB alors que l'on risquerait d'avoir besoin de plus de crédits. La réforme institutionnelle est cruciale pour l'avenir de l'Union européenne qui, après tout, n'est pas simplement une banque, mais une union reposant sur la sécurité commune et l'unité politique. La relation entre l'élargissement et la coopération du Troisième Pilier est également un aspect très important. Une collaboration plus étroite est nécessaire en matière de sécurité, de justice et de libre circulation des personnes.

M. Gerrit-Jan Van Oven (Deuxième Chambre des Pays-Bas) s'est interrogé sur le rôle et le fonctionnement exacts de la Conférence européenne et son articulation avec les organes de décision au titre des deuxième et troisième piliers. Quel peut-être le contrôle des parlements nationaux sur les travaux au sein de cette Conférence ?

M. Erkki Tuomioja (Finlande) a affirmé que la Finlande accueillerait chaleureusement les Etats candidats. Elle a sa propre vision de l'avenir de l'Europe, mais ce sont les futures générations qui décideront et ce serait une erreur que de faire des recommandations concernant le futur. La réforme institutionnelle sera sans nul doute difficile, mais il ne faut pas exagérer ces difficultés. Une nouvelle conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle est toutefois inutile : cette question pourrait être traitée parallèlement à l'élargissement.

La réforme des Fonds structurels et de la Politique agricole commune doit être mise en oeuvre et il n'est pas acceptable que les nouveaux membres soient traités différemment pour ce qui concerne l'aide agricole et structurelle. Ce point devra être discuté dans le cadre de l'Agenda 2000. L'Union européenne doit anticiper un calendrier plus long que celui prévu initialement pour le processus d'élargissement ; il faudra en effet peut-être attendre huit ans avant que les nouveaux membres puissent adhérer à l'Union européenne. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue l'objectif de l'élargissement et de considérer d'autres mesures afin d'intégrer les Etats dans le processus de coopération européenne.

M. Krystof Majka (Sénat polonais) a estimé que, techniquement, la Pologne est prête pour l'intégration. Elle a fait des efforts considérables dans ce sens et en vue de son intégration éventuelle dans l'Union monétaire européenne et espère être prête d'ici à 2006. Elle pense pouvoir satisfaire aux critères de l'Union économique et monétaire.

La réforme institutionnelle est nécessaire et devrait être réalisée parallèlement à l'élargissement. En outre, la Pologne souhaiterait connaître, d'une part, les détails de cette réforme de façon à pouvoir adapter son approche en conséquence et, d'autre part, la réforme prévue pour la Politique agricole commune, afin d'adapter sa politique.

Il existe des points importants à discuter dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et ceci concerne tout particulièrement les frontières orientales du pays. Le grand banditisme, la contrebande de marchandises et l'immigration clandestine, ainsi que les restrictions pour les visas sont des aspects à traiter. La Pologne est consciente de l'ampleur de la tâche, mais sera à la hauteur du défi.

M. Norbert Wieczorek (Bundestag allemand) a jugé essentiel de comprendre les problèmes véritables des Etats candidats concernant l'élargissement, car l'Union européenne devra à la fois évaluer ces problèmes avec réalisme et être prête à fournir l'assistance adéquate. Dans les domaines de la réforme structurelle et de la politique agricole, il n'est pas encore possible de formuler une stratégie de négociation. En outre, on ne connaît toujours pas les implications du lancement de l'euro et il est donc essentiel que l'Agenda 2000 clarifie tous ces aspects.

Enfin, la question de la réforme institutionnelle aurait pu être résolue à Amsterdam ; cette réforme devra être liée aux premières adhésions, sinon les Etats membres pourraient délibérément invoquer cette question pour freiner l'élargissement.

M. Edvins Inkens (Lettonie) a attiré l'attention sur les conséquences de la différenciation entre candidats opérée à Luxembourg. Ainsi, les pressions de la Russie sur la Lettonie à propos de la législation sur la citoyenneté se sont accrues.

Pour des pays tels que la Lettonie, la seule solution est de commencer les négociations d'adhésion dès que possible afin de leur apporter une certaine protection. Une adhésion prochaine de la Lettonie est tout à fait justifiée si l'on considère les progrès réalisés par ce pays pour s'adapter en vue de l'adhésion, la forte croissance de son PIB et le niveau impressionnant des investissements étrangers par habitant.

M. Tino Bedin (Sénat italien) a souligné le rôle des parlements nationaux face aux gouvernements et à l'opinion publique. Les Italiens estiment que l'élargissement doit être complet et non exclusif et qu'il est par conséquent nécessaire d'impliquer les Etats qui n'ont pas encore commencé les négociations. Ils ont besoin d'être encouragés pour éviter une baisse d'enthousiasme. Il faudra également tenir compte de l'opinion publique au sein des Etats membres car, bien que la majorité soit en faveur de l'élargissement en théorie, les aspects négatifs risqueraient de devenir prédominants. Ainsi, l'Italie accepterait mal la réduction éventuelle des fonds structurels accordés au sud du pays.

Enfin l'Italie est convaincue que la réforme institutionnelle est indispensable à l'élargissement, mais se demande si, en ce qui concerne la COSAC, des réunions *ad hoc* sont suffisantes. Une plus grande coopération au niveau européen est souhaitable, sans toutefois empiéter sur le rôle du Parlement européen.

M. Kimmo Sasi (Finlande) a affirmé que l'élargissement permettra de renforcer la paix et la prospérité, mais entraînera des dépenses. Cela ne posera toutefois pas de problème si l'on évite les dépenses inutiles, telles que celles liées au fait d'avoir deux sièges pour le Parlement européen. Il faut espérer que la dimension nordique du processus d'élargissement sera discutée lors de la réunion de Vienne.

M. Maurice Ligot (Assemblée nationale) a observé que ce débat faisait apparaître à la fois certaines convergences et des points de divergence. Les convergences portent sur la nécessité de l'élargissement, ou plutôt, selon l'heureuse formule de M. Mazowiecki, de la « réunification de notre continent » et sur son caractère irréversible. Elles portent aussi sur le calendrier, car il ne faut pas perdre de temps, et sur l'importance des réformes institutionnelles. Les divergences concernent la différenciation entre pays candidats, les moyens financiers, notamment pour la politique agricole, et les conséquences de la réforme des fonds structurels pour les Etats méditerranéens de l'Union actuelle.

M. Roger Casale (Chambre des Communes du Royaume-Uni) a estimé que ceux qui sont impliqués dans le processus d'élargissement doivent à la fois se tourner vers l'avenir et considérer le présent. Or, lorsqu'on se tourne vers l'avenir, le consensus est en faveur de l'élargissement. L'ancien Premier ministre polonais a souligné, à cet égard, que l'on est en train de discuter non seulement de l'élargissement de l'Union européenne, mais aussi de la réunification de l'Europe.

Tout le monde est d'avis que l'Europe doit reposer sur l'Etat de droit, la justice, la démocratie, l'efficacité, la paix et la coopération, mais on a constaté certaines divergences d'opinion sur la rapidité des adhésions.

Il y a eu moins de débats sur le financement de la Communauté et les changements qui seront nécessaires. Pourra-t-on satisfaire au plafond fixé à 1,27 % ? Ou va-t-on faire des coupes sombres dans la Politique agricole commune et les fonds structurels ? Comment le contrôle parlementaire du processus d'adhésion doit-il être réalisé ? Une coopération continue entre les organes spécialisés est indispensable.

M. Peter Schieder (*Nationalrat autrichien*) a informé les membres de la Conférence que la prochaine réunion de la COSAC aurait lieu à Vienne les 23 et 24 novembre. La Troïka se réunira en juillet pour discuter de l'ordre du jour de cette réunion. De nombreux sujets ont été proposés, dont l'emploi, le Troisième Pilier, la « Comitologie », l'avenir de la COSAC et la ratification d'Amsterdam. La Troïka s'efforcera de décider quels points seront retenus pour les débats.

ANNEXE 2 :
COMPOSITION DES DELEGATIONS PRESENTES A LA CONFERENCE

ALLEMAGNE

Bundestag

M. Norbert WIECZOREK
M. Michael STÜBGEN
Dr Jürgen MEYER

Bundesrat

M. Gustav WABRO

AUTRICHE

Nationalrat

M. Peter SCHIEDER
M. Michael SPINDELEGGER
M. Wolfgang NUSSBAUMER
Mme Martina GREDLER

BELGIQUE

Chambre des Représentants

Ms Anne HERMANS
M. Geert VERSNILK
M. Rudy DEMOTTE

Sénat

M. Paul HATRY
Mme Lisette NELIS-VAN LIEDEKERKE
M. Geert VAN GOETHEM

DANEMARK

M. Jacob BUKSTI
M. Klaus HAEKKERUP
M. Svend Erik HOVMAND
M. Jens ROHDE
M. Lene ESPERSEN
M. Henning GROVE

ESPAGNE

M. Pedro SOLBES
M. Guillermo MARTINEZ
M. Antonio COSTA

M. Ignasi GARDANS
M. José NAVAS
Mme Begoña LASAGABASTER

FINLANDE

M. Erkki TUOMIOJA
M. Kimmo SASI
M. Matti VANHANEN
M. Jukka TARKKA
M. Jouko JÄÄKELÄINEN
Mme Tuija BRAX

FRANCE

Assemblée nationale
M. Maurice LIGOT
M. Alain BARRAU

Sénat
M. Jacques GENTON
M. Claude ESTIER

GRECE

M. Loukas APOSTOLIDIS
M. Evangelos ARGYRIS
M. Manolis KEFALOYIANNIS
M. Achileas KANTARTZIS
M. Spyridon DANELLIS
M. George ROKOS

IRLANDE

M. Bernard J. DURKAN
M. Seán BARRETT
M. Pat CAREY
M. Tony GREGORY
Mme Helen KEOGH
M. Don LYDON

ITALIE

Chambre des Députés
M. Antonio RUBERTI

M. Francesco FERRARI
M. Alessandro BERGAMO

Sénat

M. Tino BEDIN
M. Giancarlo TAPPARO
M. Saverio VERTONE GRIMALDI

LUXEMBOURG

M. Jos SCHEUER
Mme Marcelle LENTZ-CORNETTE

PAYS-BAS

Première Chambre

M. Wim VAN EEKELEN
M. Kars VELING

Deuxième Chambre

M. Gerrit-Jan VAN OVEN

PORTUGAL

M. José MEDEIROS FERREIRA
M. Manuel dos SANTOS
M. Francisco TORRES
M. Luis SA
M. Alberto COSTA
M. Carlos ENCARNAÇÃO
M. Augusto BOUCINHA

ROYAUME-UNI

Chambre des Communes

M. Jimmy HOOD
M. Roger CASALE
M. Bill RAMMELL

Chambre des Lords

Lord TORDOFF
Lord BARNETT
Lord WALLACE of Saltaire

SUEDE

Mme Berit LÖFSTEDT
M. Lars TOBISSON
M. Nils SVENSSON
M. Goran LENNMARKER
Mme Maggi MIKAELSSON

PARLEMENT EUROPEEN

Mme Nicole FONTAINE
M. Renzo IMBENI
M. Biagio de GIOVANNI
M. Alan DONNELLY
M. Michal ELLIOTT
M. Arie OOSTLANDER

OBSERVATEURS

BULGARIE

M. Assen AGOV
M. Petar BASHIKAROV
M. Nikolay KAMOV

CHYPRE

M. T. PAPADOPOULOS
M. Demetris SYLLOURIS
M. Doros CHRISTODOULIDES

ESTONIE

M. Tunne KELAM
Mme Liia HÄNNI

LETTONIE

M. Edvins INKENS

LITUANIE

M. Andrius KUBILIUS
Mme Roma DOVYDÉNIENÉ
M. Justinas KAROSAS

POLOGNE

Diète
M. Tadeusz MAZOWIECKI
M. Jerzy JASKIERNIA

Sénat
M. Krzysztof MAJKA

ROUMANIE

Chambre des Députés
Mme Mariana STOICA
M. Mircea Mihai MUNTEANU

Sénat
M. Gheorghe PRISĂCARU

SLOVAQUIE

M. Augustín Marián HÚSKA

SLOVENIE

M. Lojze PETERLE

REPUBLIQUE TCHEQUE

M. Daniel KROUPA
M. Ludvík KUMMER